

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4^{ème}/IV-02

MAITRISE DE L'EAU

SOUTIEN DES ETIAGES DE LA LERE - PLAN D'EAU DES FALQUETTES

Lors du Budget Prévisionnel de 2006, je vous avais soumis le principe de réaliser, cet été, une campagne de soutien des étiages de la Lère en procédant à la vidange du plan d'eau des Falquettes.

Pour mémoire, cette opération avait pour objet d'une part, de confirmer l'impact de ce projet sur le maintien des débits du cours d'eau et, d'autre part, de faciliter les travaux futurs d'équipement du site du fait de cette vidange.

Les résultats de la campagne de soutien des étiages de 2006 se sont révélés positifs puisque la Lère, contrairement aux autres cours d'eau du département, n'a jamais franchi des conditions critiques de débits, sur sa partie réalimentée, nécessitant des mesures de restrictions de prélèvements.

Par ailleurs, le suivi de cette campagne d'étiage de la Lère a permis de vérifier que le taux de perte des eaux destockées vers le sous sol était faible, confirmant ainsi la pertinence de ce projet dont les bénéfices attendus sont, je vous le rappelle :

- l'amélioration de la qualité des eaux de la Lère par dilution des rejets en phosphore de la station d'épuration de Caussade et des différents apports diffus du bassin versant,

- la sécurisation des prélèvements agricoles actuels,
- le respect du débit d'objectif d'étiage fixé à Réalville de 100 l/s.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc de poursuivre cette opération par l'acquisition du lac et son équipement en matériel de pompage définitif.

Conformément aux orientations du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), pour obtenir les autorisations administratives nécessaires ainsi que les cofinancements à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau et du Contrat de Projets Etat Région, il est nécessaire de conduire préalablement un certain nombre de procédures : rédaction du Plan de gestion des étiages de la Lère, mise en enquête publique du dossier.

Pour l'heure, nos services élaborent le plan de gestion des étiages de la Lère qui sera soumis prochainement à l'avis de l'ensemble des parties concernées par ce dossier : les services de l'Etat au titre de la police de l'eau, les cofinanceurs (Agence de l'eau, Etat, Conseil Régional) et usagers (Commune de Caussade et profession agricole).

Parallèlement un dossier d'enquête au titre de la déclaration d'intérêt général, de la déclaration d'utilité publique de l'aménagement, de la loi sur l'eau, est en préparation. Il devrait pouvoir être déposé en Préfecture d'ici la fin de l'année.

En fonction de l'avancement de ces procédures, je vous proposerai dès que possible, lors d'une prochaine session, d'inscrire les crédits correspondants à l'acquisition du plan d'eau et à la réalisation des travaux d'équipement définitif du site.

SOUTIEN DES ETIAGES DE LA SEOUNE - ETUDES DE SITES

Lors de la Décision Modificative n°1 de 2006, je vous avais fait part de l'avancement du plan de gestion des étiages du bassin de la Séoune pour lequel nous sommes maître d'ouvrage.

Lors de la réunion plénière du 11 juillet 2006, en présence des élus des trois départements concernés, de l'administration, des usagers, l'intérêt de créer des ouvrages structurants, en Tarn-et-Garonne, sur la grande Séoune, en vue de réaliser des soutiens d'étiages a été confirmé. Ces derniers auront le double objectif de sécuriser les prélèvements agricoles existants et de maintenir un débit d'étiage dans le cours d'eau.

Un appel d'offres pour la réalisation d'Avants Projets Sommaire sur les sites de « Ratelle », Commune de Belvèze et « Bordemoulis », Commune de Touffailles est donc en cours. Ces études qui prévoient notamment des prestations géotechniques et topographiques, permettront d'évaluer la faisabilité des ouvrages (dimensionnement, coûts, contraintes etc).

Dans ce marché est aussi incluse une étude simplifiée sur le site de « Reillas », situé sur le ruisseau du Motsembosc, pour répondre à d'éventuels et futurs besoins en eau potable.

Par contre, les cofinanceurs que sont l'Agence de l'eau et l'Etat n'ont pas souhaité, à ce jour, retenir les projets de barrages présentés par les Lot-et-Garonnais car positionnés trop à l'aval du bassin, sur des portions de cours d'eau jugées peu significatives en linéaire ou peu déficitaires en eau.

Par ailleurs je vous informe que les crédits nécessaires à l'engagement de ce marché, estimé à 35 000 €TTC maximum, sont disponibles à l'article 617, sous fonction 61 et résultent de provisions faites en 2005 pour des études sur les Falquettes et le bassin de la Séoune.

Enfin je vous demande de m'autoriser à solliciter des cofinancements à hauteur de 50% pour l'Agence de l'eau et 30% pour le Contrat de Projets Etat Région pour la réalisation de ces études .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Soutien des étiages de la Lère – Plan d'eau des Falquettes

- Prend acte des résultats positifs de la campagne de soutien des étiages de la Lère en 2006 ;
- Décide de poursuivre cette opération par l'acquisition du lac et son équipement en matériel de pompage définitif ;
- Précise que les crédits nécessaires à l'acquisition du plan d'eau et à la réalisation des travaux d'équipement définitif du site seront inscrits lors d'une prochaine session en fonction de l'avancement des procédures requises (rédaction du plan de gestion des étiages de la Lère et mise en enquête publique du dossier) ;

Soutien des étiages de la Séoune – études de sites

- Prend acte que les crédits nécessaires à l'engagement du marché relatif aux études sur les sites de « Ratelle » et de « Reillas », estimé à 35 000 €TTC maximum, sont disponibles à l'article 617, sous-fonction 61 et résultent de provisions faites en 2005 pour des études sur les Falquettes et le bassin de la Séoune ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter des cofinancements à hauteur de 50% pour l'Agence de l'eau et 30% pour le contrat de projets Etat/Région pour la réalisation de ces études.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,